



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du mardi 28 Fevrier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 20 février 2017

Présents : DUMOULIN Jean-Paul, LARIGNON Thierry, RANDONNET Marc, VELINA Olivier, DELIN Pâquerette, MARECHAL Fabien, RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien, LENOIR Stéphanie, COHU Jean-Stéphane,

Absent excusé : MERCERON Jérôme, VIGEANT Catherine (pouvoir à LARIGNON Thierry), CHAUVET Bruno, LUCERI Morgane (pouvoir à RANDONNET Marc)

Absent :

Secrétaire de séance : LENOIR Stéphanie,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise
CONSEIL DE COMMUNAUTE le 6 MARS








2) Le SYCODEM – TRIVALIS:

Suite à l'adhésion de la commune de Nalliers sur la communauté de communes de sud vendée littoral de nouvelles élections ont eu lieu le Président et les vice-présidents sont inchangés




3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations Prochaine AG en mars	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations adhésion de la nouvelle communauté de communes Moutierois Talmondais	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations Prochaine réunion en mars pour le budget	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Pas de nouvelles informations La fusion des structures Maillé et Mailleçais = EHPAD du Marais	

SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	réunion le 10 février : vote du budget (0,63 € / hab) Objectif : développer le tourisme de marais Prochaine réunion le 24 mars	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Réunion du 13 février	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Organisation 2017 : Nieul sur l'Autise Recherche de nouveaux sites possibles sur les 3 communes
Commission RPI DE L'AUTISE	 OULMES BOUILLE COURDAULT	Conseil d'école le 2 mars

5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
URBANISME <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien</i>	LES ECLUZIS	Olivier		Option pour les lots 13 et 11	
BATIMENTS <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry</i>	AGENCE POSTALE	Olivier Mars 2016		RDV poste	
	PROJET REHABILITATION ECOLE	Olivier Mars 2015	Faisabilité 26/01/2016 Programme 27/09/2016	Plan de financement Présentation Visites le 8/12 RDV 2 février	
ACCESSIBILITE E.R.P.	Travaux suite au diagnostic 2012 société A2CH	Olivier			

AIDE FINANCIERE 2017 DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION DANS LE QUARTIER LES ECLUZIS

Le Maire rappelle la délibération en date du 30 mai 2016 par laquelle la commune avait décidé de mettre en œuvre l'aide financière communal pour le QUARTIER LES ECLUZIS, suite aux modifications de l'aide ECO PASS.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une aide forfaitaire de 1.500 € attribuée par la commune.

Le Maire propose au conseil de maintenir l'aide communale de 1.500 € initialement prévue, dans les conditions suivantes :

- construire un logement neuf ou en location-accession en vue de l'occuper à titre de résidence principale, dans le quartier LES ECLUZIS
- répondre aux conditions de primo accédant
- de plafonner le nombre d'aide pour 2017 à 4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE

- de mettre en place l'aide financière telle qu'exposée ci-dessus,
- que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 1500 € quelque soit la composition de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à 4 pour l'année civile 2017,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

OBJET : AVIS DEFAVORABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 1 2017 DU 31/01/2017

Monsieur le Maire expose que la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un outil d'aménagement de l'espace à l'échelle intercommunale ; échelle cohérente pour notamment coordonner les politiques d'habitat, de déplacement et d'urbanisme.

Une fois le transfert de compétence intervenu au profit de la Communauté de Communes :

- Seul un PLUi couvrant l'intégralité du territoire de l'intercommunalité sera élaboré.
- Les PLU ou cartes communales existants demeurent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi. Ils demeurent applicables et évolutifs sauf révision générale et sont gérés par la Communauté de Communes en concertation avec les communes.
- Toutes les procédures en cours relatives aux PLU ou aux cartes communales sont de la compétence de l'intercommunalité, qui peut les achever, si elle le souhaite, après accord de la commune concernée (délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil communautaire).

En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble afin de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLUi constitue un document de planification qui doit :

- correspondre à un projet de territoire ;
- faciliter l'instruction du droit des sols par une harmonisation en matière d'urbanisme sur le territoire communautaire ;
- représenter une économie d'échelle significative et une mutualisation des moyens et des compétences.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est actuellement en cours d'élaboration sur les territoires des Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, du Pays de la Chataigneraie et du Pays de Fontenay –Vendée.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à l'échelle des 3 Communautés de Communes. Il vise à proposer une vision stratégique de développement d'un territoire qui sert de cadre de référence pour les différentes politiques publiques notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement et d'organisation de l'espace. Le SCoT produit ses effets juridiques et les documents d'urbanisme inférieurs (plans locaux d'urbanisme, programmes locaux pour l'habitat, plans de déplacements urbains, etc.) doivent être compatibles avec ses orientations.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du SCoT est une démarche dynamique et concertée qui nécessite un important travail et investissement des élus des territoires. Aussi cette élaboration sera rythmée par différents temps permettant la communication et la concertation : réunions plénières, réunions thématiques, ateliers de concertation, groupes de travail, etc. Elle devrait aboutir par la validation du SCoT en 2019.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent. Ainsi, les EPCI à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15.000 habitants. Le législateur a également réitéré le souhait de réduire le nombre de structures intercommunales.

Dans le cadre de ces évolutions des périmètres des intercommunalités et du Schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pourrait être amenée à évoluer territorialement dans les années à venir. Dans ce cas, les études engagées devraient alors être révisées et harmonisées.

Vu l'article 136 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR,
 Considérant la démarche SCoT engagée à l'échelle des 3 Communautés de Communes,
 Considérant l'incertitude sur l'évolution territoriale de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Auitise dans les prochaines années


Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à l'échelon intercommunal la compétence Plan Local de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- S'OPPOSE au transfert automatique à la date du 27 mars 2017 de la compétence Plan Local de l'Urbanisme à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Auitise ;
- DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

ADJOINT / Cathy VIGEANT

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE <i>LARIGNON Thierry LENOIR Stéphanie DELIN Paquy MERCERON Jérôme</i>	Clos du bouilleur – panneau	Cathy Janv 2015			
	Pieds de murs	Stéphanie Janv 2015		animation 25/03 avec Graine de Nature	
	Reprise des concessions CIMETIERE	Cathy Janv 2016	06/12/16	Projet ossuaire : devis	
TERRAINS DE SPORT	ABORDS Terrains FOOT complexe	Jérôme Juin 2016			
INFORMATIONS – COMMUNICATION <i>RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier</i>					
FÊTES RÉCEPTIONS <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry</i>	OULMES'AMUSE 1 ^{er} juillet 2017	Cathy Janvier 2017	31/01/2017	Ass Jarlignon Devis Jeux	
	Cérémonie 8 mai				

CULTURE	Cathy Relation CCVSA	Programme culturel bientôt distribué Animation estivale dans le jardin à l'étude	
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Cathy	Exposition sur l'Afrique Projet de réorganisation intérieur : déplacement des espaces ; le conseil donne son accord	

ADJOINT / Thierry LARIGNON

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
VOIRIE SÉCURITÉ <i>MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy</i>	TRAVAUX VC rue BALLET	Thierry Mars 2015	Marché travaux 30 juin 2016	Enrobé : mars/avril	
	LES ROCHEREAUX	Thierry Juin 2015	Sivom : févr 2016	Travaux terminés –	
P.A.V.E <i>RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane</i>	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	? 2011 Podotactiles mai 2015		Problème de pose	

ASSAINISSEMENT	Rue des Maléons	Thierry 29 sept 2016			
-----------------------	-----------------	-------------------------	--	--	--

ADJOINT / Marc RANDONNET

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
EGLISE NOTRE DAME	Travaux de stabilité et d'assainissement	Marc Janvier 2011		Tranche ferme soldée Tranche C 1 réceptionnée Tranche C 2 en partie Sacristie en cours	
VIE ASSOCIATIVE <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy</i>	états des lieux des bâtiments mis à disposition des asso	Bruno Déc 2015			
FINANCES <i>VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien</i>	Déclaration H1	Marc Janv 2015		RDV fin mars début avril avec la DGFIP – listing fait	
	Consommation énergie	Marc		En attente	
Taxes publicitaires	Panneaux et enseignes publicitaires	Marc Fév 2016		Rdv artisans commerçants le 7 juillet 2016 - Proposition Signalétique en attente	

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2017

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 1 2017 DU 31/01/2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services	€	Charges à caractère général	49.793,00 €
Impôts et taxes	165.000,00 €	Charges de personnel	95.490,00 €
Dotations et participations	66.536,00 €	Charges de gestion courante	74.253,00 €
Autres produits gestion courante	€	Dépenses imprévues	
Atténuation de charges	€	Charges financières	12.000,00 €
Produits financiers	€	Virement à la sect. investissement	
Produits exceptionnels		Opérations d'ordre	€
Excédent antérieur			
TOTAL	231.536,00 €	TOTAL	231.536,00 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Subventions d'investissement	54.832,39 €	Subventions d'équipements versées	€
Opérations d'ordre	€	Déficit antérieur	€
Dotations fonds divers réserves	77.372,66 €	Immobilisations corporelles	€
Virement de la section de fonction.	0	Immobilisations en cours	76.205,05 €
emprunts	€	Remboursement d'emprunts	56.000,00 €
Produits de cession	€	Dépenses imprévues	€
		Immobilisations incorporelles	€
TOTAL	132.205,05 €	TOTAL	132.205,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2017 à l'unanimité

II – PERSONNEL

PERSONNEL COMMUNAL RPI DE L'AUTISE – MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL SUITE AU DEPART D'UN AGENT CONTRACTUEL

Le Maire rappelle que l'agent contractuel affecté aux affaires scolaires de la Garderie, de la Cantine et des Temps d'activités périscolaires, a mis fin à son contrat au 31 janvier 2017.

Les services correspondants ont été réaffectés avec le personnel en place.

Agent parti	remplacements
Service CANTINE : 12 h – 14 h 30	Pascale MOREAU Complément de 13 h à 14 h 30
Service TAP : 15 h 45 – 16 h 30	Claudie GIBAUD (ou Sandrine SEVETTE)
Service GARDERIE : 8 h – 9 h 16 h 30 – 18 H 15	Christelle BRODEAU Claudie GIBAUD

Les temps de travail des agents sont modifiés comme suit :

- L'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet passe à 22 H 40 hebdomadaires (au lieu de 18 h 35) à compter du 1^{er} mars 2017 ;
- L'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet passe à 11 H 25 hebdomadaires (au lieu de 8 h) à compter du 1^{er} mars 2017 ;
- La répartition du temps de travail de l'agent titulaire est modifié entre le RPI et la Mairie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- MODIFIE le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet et le passe à 22 H 40 hebdomadaires (au lieu de 18 h 35) à compter du 1^{er} mars 2017
- MODIFIE le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial en CDI à temps non complet et le passe à 11 H 25 hebdomadaires (au lieu de 8 h) à compter du 1^{er} mars 2017
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

III – QUESTIONS DIVERSES

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le **mardi 28 mars 2017***

Le Conseil municipal,



Le Maire,